

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2026



L'association des fondus du vignoble nantais (AFVN), association loi 1901 non affiliée à quelconque fédération organise les 11 et 12 avril 2026 le Trail du Vignoble Nantais au Parc du Loiry sur la commune de Vertou. Pour autant ledit événement est inscrit au calendrier officiel des courses hors-stade du comité départemental d'athlétisme de Loire Atlantique, pour lequel l'AFVN cotise.

CONDITIONS GENERALES DU TVN

Article 1 : PARTICIPATION

Le trail Découverte (13 km) est ouvert à partir de la catégorie « cadets » U18.

Le trail Nocturne (18 km) est ouvert aux catégories juniors (U20), espoirs, séniors et masters.

Le trail du Vignoble (23 km), le Super Trail du Vignoble et relais (44 km), l'Ultra Trail du Vignoble (75 km), le défis des Vins (18+24 km) et défi des Fondus (75+13+18 km) sont ouverts aux catégories espoirs à masters.

L'ensemble de ces courses n'est pas accessible aux randonneurs.

Les participants doivent être entraînés et médicalement aptes à la pratique de la course à pied. Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Article 2 : INSCRIPTIONS.

Les [inscriptions](#) seront prises en compte uniquement par Internet via notre site **après acquittement des droits d'engagement ET après vérification des PPS ou des licences.**

La DATE LIMITE d'inscription est fixée au dimanche 29 mars 2026 minuit sous réserve de quotas non atteints.

Chaque participant doit fournir à l'organisation la photocopie de sa licence sportive en cours de validé (2025/2026) ou pour les non licenciés un **PPS** en cours de validité à la date de l'épreuve.

Sont acceptées, les licences Athlé Compétition, Athlé entreprise et Athlé Running. Aucune autre licence ne sera acceptée.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit déposer sa licence ou son numéro de PPS sur son profil lors de son inscription ou au plus tard le 29 mars 2026.

Le coureur dont la licence ou le PPS n'aura pas été téléchargé fin février recevra un message début mars lui rappelant qu'il doit le télécharger avant la date limite. Passé la **date limite du 29/03/2026** il ne sera plus possible de télécharger la licence ou le numéro de PPS. **L'inscription sera annulée sans remboursement**, sauf raison dûment justifiée par un mail envoyé à l'organisation.

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2026



- Les PPS et licences envoyées par courrier ou en pièce jointe d'un mail ne seront pas traités
- **Aucun dossard ne sera attribué en l'absence de numéro de PPS ou licence valide**

DROITS D'ENGAGEMENT :

Les tarifs pour chaque course sont les suivants :

- Canitrail : non-licenciés 20 euros, licenciés 15 euros
- Trail Découverte (12 km) : 14 euros
- Trail Nocturne (18 km) : 20 euros
- Trail du Vignoble (24 km) : 20 euros
- Super Trail du Vignoble (44 km) : 36 euros
- Super Trail du Vignoble Relais (27+17 km) : 45 euros
- Ultra Trail du Vignoble (75 km) : 60 euros
- Défis des Vins (Nocturne + TVN) : 35 euros
- Défi des Fondus (UTVN + Découverte + Nocturne) : 74 euros

A partir du 16/03/2026 une majoration de 2 euros sera appliquée sur le tarif de chaque course

Aucune inscription sur place.

Article 3 : ANNULATION

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription.

L'assurance annulation proposée à l'inscription ne revêt pas de caractère obligatoire. Sans assurance annulation, le coureur ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 4 : CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, **les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route.**



Article 5 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasuble et de panneaux de signalisation seront présents aux traversées de routes dangereuses et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents. La couverture médicale est assurée par la SNSM.

Article 6 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL.
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du trail.

Article 7 : L'ESPRIT TRAIL

- **Respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles...).** Des poubelles sont positionnées sur le parcours.
- Respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins
- Venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)
- Pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.
- Respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

Article 8 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour l'ensemble des participants un téléphone en état de fonctionnement, un gobelet personnel. Pour les coureurs du nocturne, **1 lampe frontale** en état de fonctionnement ainsi qu'une chasuble ou des **brassards fluorescents OBLIGATOIRE**, 1 téléphone portable dans une pochette étanche afin de pouvoir contacter les secours en cas de nécessité.

Conseillé pour l'ensemble des coureurs : une réserve d'eau ainsi que des aliments énergétiques.

Article 9 : PARCOURS ET HORAIRES

Samedi 11/04 :

- 07h00 : départ de l'Ultra Trail du Vignoble 75 km

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2026



- 09h00 : départ du Canitrail 13 km
- 16h00 : départ du trail Découverte 12 km
- 20h30 : départ du trail Nocturne 18 km

Dimanche 12/04 :

- 08h00 : départ du Super Trail du Vignoble et Super Trail Relais 44 km
- 09h00 : départ du Trail du Vignoble 24 km

Barrières horaires

	Ultra départ 7h00		Super Trail et relais départ 8h00	
	KM	Heure limite	KM	Heure limite
Musée du Vignoble le Pallet	30	10h30		
Base de kayak Pont Caffino	46	13h00		
Aigrefeuille sur Maine	58		26	11h30
La Chauvinière Pont Caffino	65	16h00	33	12h30

Tout coureur arrivant après les horaires indiqués sera mis hors course, se verra retirer son dossard et ne sera pas autorisé à poursuivre son parcours. Si malgré tout, la personne décide de continuer à randonner, elle le fait sous sa propre responsabilité. Cette barrière horaire est calculée pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuel arrêts (repos, ravitaillement).

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires, voir même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité des coureurs en danger ou tout cas de force majeure.

Article 10 : CLASSEMENTS ET LOTS

- Un lot offert à chaque concurrent.

Pour toutes les courses :

- Lots et Trophées aux 3 premiers hommes et femmes de chaque course.

▪ Classement des défis

Défi des vins : Cumul des temps des 2 courses (Trail Nocturne et Trail du Vignoble 24 km)

Défi des Fondus : Cumul des temps des 3 courses (UTVN + Trail Découverte + Trail Nocturne).

Les coureurs n'ayant pas réussi à prendre le départ du Trail découverte pourront participer au Trail Nocturne et intégrerons le classement final avec une pénalité de **trois heures** appliquée au cumul des temps.



Article 11 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles, 4, 5, 8 et 9 entraînera la disqualification immédiate du concurrent.

Article 12 : CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, des contrôles (sanguins) antidopage pourront être effectués.

Article 13 : DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de l'édition du Trail du Vignoble Nantais. Les photographies et films pourront être exploités et utilisés directement par l'association AFVN et par ses partenaires agréés, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits. L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou de toute autre exploitation préjudiciable.

Tout coureur peut refuser l'utilisation de son image. Il devra en faire la demande par mail à l'adresse de l'organisation trailduvignoble@gmail.com

Article 14 : INFORMATIQUE ET LIBERTE – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi informatique et libertés du 6 août 1978 et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre de l'inscription à l'une des courses du Trail du Vignoble Nantais pour les besoins d'identification de chaque concurrent. Ces informations servent à l'affectation des dotations vestimentaires, à s'assurer de la capacité physique du concurrent et à participer à la course. Elles servent à communiquer, avant, pendant et après l'événement toutes les informations liées à sa participation ainsi qu'à transmettre des informations provenant de certains partenaires. Pour ce dernier point le coureur aura au moment de l'inscription la possibilité d'accepter ou de refuser.

Au-delà de 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées, exceptées les données d'état civil qui permettent de conserver les classements.

Les coureurs peuvent demander, à partir de la plateforme d'inscription, l'anonymisation de leur dossier. Cette opération sera réalisée, pour ceux qui en font la demande, 60 jours après la fin de l'épreuve, sur la plateforme d'inscription du TVN, et avant publication (UTMB index, ITRA.run). Après publication, les coureurs voulant anonymiser leur résultat devront faire la demande auprès des plateformes concernées.

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2026



Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant soit sur son espace personnel ou par mail à l'adresse suivante : trailduvignoble@gmail.com

Les organisateurs de la course se réservent le droit de modifier ou de mettre à jour le règlement ou les conditions d'inscription à tout moment.

L'INSCRIPTION A L'UNE DES COURSES DU TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2026 VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT

ANNEXE

Règlement du CANITRAIL

(Voir règlement général pour les horaires de la course)

1. PREAMBULE L'épreuve Canitrail du Vignoble Nantais est organisée en partenariat avec l'association CANIFOX44 et la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins (FFSLC). Le règlement de course appliqué est celui de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins (FFSLC) <https://ffslc.fr/wp-content/uploads/2025/06/REG-03.A21-Reglement-Canicross-Canitrail-Ski-joering.pdf>. Il vient en complément du règlement de course des autres épreuves du Trail du Vignoble Nantais.

2. LES CHIENS

- Age minimum : **24 mois** au moins le jour de l'épreuve.

- Vaccinations obligatoires : rage, parvovirus, maladie de Carré, l'hépatite de Ru Barth, leptospirose et toux du chenil (virus Bordetella para influenza, adenovirus2 canin).

3. LES CONCURRENTS

- Catégories autorisées :

CANITRAIL	
Catégories	Années de naissance
Séniors	1987 à 2006
Vétérans 1	1977 à 1986
Vétérans 2	1967 à 1976
Vétérans 3	1966 et avant

- Licences :

Les licenciés aux fédérations étrangères affiliées à l'ICF (International Canicross Fédération) seront acceptés en tant que licenciés.

Les concurrents non licenciés présenteront :

- L'attestation de bonne santé uniquement (et non le PPS) ou une licence sportive valide pour les licenciés FFPTC et ICF.
- Le matériel de Canicross au retrait du dossard (harnais, longes, baudrier).

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2026



4. RETRAIT DES DOSSARDS ET CONTROLES

- Retrait des dossards avec contrôles matériels obligatoires pour les non licenciés et licenciés loisir FFSLC (Harnais, longe, baudrier) le **11/04 de 07h15 à 08h30**
- Contrôles vétérinaires aléatoires

5. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

- Le parcours pourra être reconnu avec la veille de la course (vendredi 10/04) de 13h00 à 18h00

6. CODE DE BONNE CONDUITE

- Aucun chien en liberté n'est admis sur le site
- Patientez dans la zone dédiée mise à votre disposition avant et après la course
- Ramassez les déjections de vos chiens
- Ne laissez pas de déchets sur le site
- Respectez les consignes des organisateurs et des bénévoles
- Pour le bon déroulement de votre course et de la manifestation lisez attentivement « le mot des juges » disponible sur le site trailduvignoblenantais.fr.

NUMEROS D'URGENCE

NOMS	TELEPHONE	FONCTIONS ORGANISATION
Michel Le Viol	06 86 45 34 40	Coordinateur sécurité
Maël Moreau	06 29 93 05 44	Secouriste SNSM
Manon CARPENTIER	06 80 06 25 52	Vétérinaire
Alice COLAS	07 50 87 26 18	Assistante vétérinaire
Floriane BOURG	06 23 94 91 55	Assistante vétérinaire
Clinique vétérinaire (4 km – 7mn)	02 40 05 12 13	Vétocéane 9 rue Alphonse Fillion Vertou
Clinique vétérinaire (2 km – 4mn)	02 40 33 19 59	Clinique vétérinaire de la Haute Forêt 164 Bd de l'Europe Vertou
Police Municipale	02 51 71 30 47	
ASTREINTE	07 72 32 10 71	Astreinte VILLE DE VERTOU en cas d'urgence uniquement
Gendarmerie	17	
Pompiers	18	